

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Peinture, encre et colle à base d'eau

Code Eural	08 01 16
Code déchet	511001

DESCRIPTION

Déchets de peinture, de colle et d'encre à base d'eau, en fûts > 30 litres

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Non toxiques conformément à la loi sur les déchets toxiques et son A.R. du 09.02.76
- Point d'éclair : > 55 °C

Conditions générales :

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des fûts > 30 L
- Les fûts doivent être en bon état
- Les fûts doivent pouvoir être vidés par basculement.